# Programme 1999 de travaux d'eaux

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* Les crédits inscrits au Budget Primitif 1999 du Service des Eaux pour la réalisation de travaux dans les stations de traitement et de pompage d'une part, et sur le réseau de distribution d'autre part, sont les suivants :

# 1 - Opérations spécifiques

- Gestion Technique Centralisée des installations du service : 1 000 000 F HT à l'article 2315 code projet 85701 code service 30700. Cette opération concerne la rénovation du système de télégestion au niveau du Poste Central et le remplacement de 17 postes satellites dans les installations reliées par lignes spécialisées.
- Système d'Informations Géographiques : 250 000 F HT sont inscrits à l'article 2315 code projet 98020 code service 30700 pour continuer la saisie du réseau d'eau par un prestataire extérieur.
- Périmètre de protection d'Arcier et Chenecey : 200 000 F HT à l'article 2315 code projet 95017 code service 30700, pour des études complémentaires éventuellement nécessaires pour le dossier de la source d'Arcier. L'enquête publique pour la prise d'eau de Chenecey- Buillon a eu lieu dans le courant du mois de mai 1998, le dossier d'enquête publique pour la source d'Arcier est en cours de préparation.
- Voie des Montboucons : équipement de la voie avec une canalisation de 500 mm : 3 000 000 F HT à l'article 2315 code projet 97005 code service 30700 (crédit prévu au budget 1998 et reporté en fin d'année).
- Construction d'un bâtiment au Centre Technique Municipal de la Pelouse en vue du déplacement des Services de l'Eau et de l'Assainissement situés actuellement rue Mégevand (4 500 000 F HT à l'article 2313 code projet 96002 code service 30700 : Affectation de l'excédent du CA 1998 en juin prochain).

# 2 - Crédits à répartir

A l'article 2315 - code projet 00512 - code service 30700, il a été inscrit un crédit de 6 856 000 F HT pour des travaux dans les stations de traitement et de pompage, des travaux sur les réseaux et pour la réalisation des branchements neufs. Un crédit d'un montant de 3 000 000 F HT prélevé sur l'excédent du Compte Administratif 1998 sera affecté à cet article lors du vote du Compte Administratif en juin prochain. Dans ces conditions, le montant maximum du programme de travaux à établir est de 9 856 000 F HT.

# 1 - Travaux dans les stations de traitement, de pompage et dans les réservoirs :

### \* Station de SAINT-JEAN

Reprise de l'armoire électrique, avec installation de variateurs et mise en place d'un système d'asservissement et de dosage de l'injection du chlore à l'aide d'une vanne modulante : 350 000 F HT.

# \* Station de THISE

Réfection du muret en bordure de la route et réfection de la passerelle permettant l'accès au local chlore : 200 000 F HT.

# \* Réservoir de PLANOISE

Rénovation de l'armoire électrique, motorisation et automatisation des vannes et mise en place d'un système d'asservissement et de dosage de l'injection du chlore par une vanne modulante : 350 000 F HT.

# \* Réservoir de ROSEMONT

Réfection de l'armoire électrique de commande et mise en place d'un traitement de l'air en raison d'une humidité très importante : 110 000 F HT.

Remplacement et mise en conformité des échelles : 120 000 F HT.

#### \* Réservoirs de PLANOISE et ROSEMONT

Réfection des peintures à l'intérieur des chambres de vannes, peintures murales et remise en peinture des conduites dans les réservoirs de Planoise et de Rosemont : 370 000 F HT

# \* Réservoirs anti-bélier

Remplacement des ballons anti-bélier dans les stations de Chenecey-Buillon, Thise et Chailluz, au départ des conduites de refoulement : 600 000 F HT

# 2 - Travaux sur le réseau de distribution :

# 2a - Travaux effectués à la suite du programme 1998 :

- Rue des Cras : tranche conditionnelle : 1 300 000 F HT

- Rue Goudimel et rue Paris: 80 000 F HT

# 2b - Travaux effectués en coordination en fonction de programmes d'autres intervenants :

Avenue du Commandant Marceau et rue de l'Epargne : remplacement des conduites de 350 mm et 135 mm entre le Marché aux Raisins et le réservoir de Chastres, avant les travaux de voirie : 810 000 F HT

Rue du Polygone : renouvellement du réseau entre le carrefour rue de la Grette/Brulard et rue de la Butte : 780 000 F HT

Rue de l'Ecole, en totalité, et rue de Vignier sur une cinquantaine de mètres : renouvellement et renforcement du réseau : 424 000 F HT

Chemin de la Baume : extension et renforcement du réseau pour assurer la défense incendie suite à une construction en cours : 313 000 F HT

# 2c - Travaux propres au Service :

- Rue du Pont : rénovation de la conduite sur une centaine de mètres : 120 000 F HT

- Rue Bertrand : rénovation et renforcement de la conduite : 592 000 F HT

- Rue du Cercle : rénovation et exécution du maillage avec la rue de la Rotonde : 154 000 F HT

- Rue Grange du Collège : rénovation et renforcement du réseau : 530 000 F HT
- Rue Pochet : rénovation et renforcement de la conduite : 310 000 F HT
- Rue de l'Industrie : renouvellement et renforcement de conduite : 430 000 F HT
- Rue Savary : extension du réseau jusqu'au carrefour avec le chemin des Montboucons : 150 000 F HT
  - Rue du Porteau : renouvellement de conduite : 130 000 F HT
  - Rue Jean Jaurès : renouvellement de conduite : 140 000 F HT
  - Rue des Cras : renouvellement de conduite entre rue Paul Bert et le Pont SNCF : 60 000 F HT
  - Avenue Carnot : extension du réseau lié au permis de construire : 80 000 F HT.

# 2e - Travaux de branchements :

Les travaux de terrassement pour la réalisation des branchements neufs sont exécutés par la Ville en qualité de Maître d'Ouvrage et sont payés à l'entreprise sur ce crédit. Le marché à bons de commande est passé pour un montant compris entre 350 000 F et 1 200 000 F HT (500 000 F à 600 000 F en année moyenne).

# 2f - Travaux spécifiques de rénovation des branchements d'eau constitués de canalisation en plomb :

La directive européenne, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, publiée le 5 décembre au JOCE modifie la teneur limite dans l'eau de certaines substances et plus particulièrement la teneur en plomb qui devra passer en 5 ans de 50 à 25 microgrammes par litre pour atteindre 10 microgrammes par litre d'eau au-delà de 15 ans.

Actuellement, un peu plus de 50 % des branchements comportant un compteur (11 804 compteurs) sont en plomb, soit environ 6 000 branchements à rénover. Aussi, il est envisagé de mettre en place un programme spécifique de remplacement des branchements en plomb, à réaliser dans des secteurs qui ne sont pas concernés par des travaux de réseau en général.

Ce programme pourrait concerner les branchements dans les rues suivantes en coordination avec des travaux de voirie :

Rue Pergaud	13 branchements
Rue du Lycée	19 branchements
Rue Claude Pouillet	2 branchements
Rue Zola	4 branchements
Rue d'Alsace	16 branchements
Rue Proudhon	18 branchements
Rue Gambetta	7 branchements
Rue des Cras (partie basse)	55 branchements
Rue de la Viotte	16 branchements

Une première tranche de travaux correspondant aux branchements d'eau situés dans l'emprise des revêtements de chaussées peut être envisagée, soit 150 branchements pour un montant de l'ordre de 850 000 F HT.

Le programme de travaux proposé, à réaliser sur les crédits à répartir, représente un montant de 9 853 000 F HT (2 100 000 F pour les Stations et 7 753 000 F pour le Réseau).

En fonction du résultat des appels d'offres d'une part et de l'affectation d'une partie du résultat du compte d'exploitation de 1998 d'autre part, un programme complémentaire de travaux sera établi et choisi parmi les travaux différés par la commission lors de sa réunion du 23 février 1999.

Sur avis favorable de la Commission Voirie-Réseaux-Transports, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé dont le financement a été prévu au budget du service,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service des Eaux.
- **«M. POMEZ:** Il est inscrit dans le rapport que nous avons 6 000 branchements en plomb. Pour répondre à une directive européenne, 150 seront remplacés cette année. A ce rythme, il faudrait 40 ans pour rénover l'ensemble des branchements. Donc je pense qu'il va y avoir un programme spécifique pour pouvoir effectivement répondre à cette question de santé publique.
  - M. LE MAIRE: On essaiera d'accélérer ce programme de remplacement».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce programme de travaux.

Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.